

- COMMUNE DE MIOS -

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015 A 20 HEURES 30

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille quinze,
En exercice : 29	Le Mercredi 16 décembre à 20 heures 30,
Présents : 26	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 29	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du</u>	s'est réuni en session ordinaire au club du 3 ^{ème} âge, en
<u>conseil municipal :</u>	séance publique,
09/12/2015	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Délibération n°2015/151

Objet : Tarifications municipales pour l'année 2016.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mmes Patricia CARMOUSE, Monique MARENZONI, Dominique DUBARRY, MM. Daniel RIPOCHE, Laurent THEBAUD, Mme Alexandra GAULIER, MM. Julien MAUGET, Jean-Louis VAGNOT, Bernard SOUBIRAN, Mmes Marie-Agnès BERTIN, Françoise FERNANDEZ, Isabelle VALLE, MM. Bruno MENAGER, Stéphane BOURREAU, Mmes Elif YORUKOGLU, Christelle JUDAS, Virginie MILLOT, MM. Cédric BLANCAN, Didier LASSERRE, Serge LACOMBE, Mmes Michèle BELLIARD, Nancy BLAJDA, M. Eric DAILLEUX, Mme Danielle CHARTIER.

Absents excusés :

- ↳ M. Philippe FOURCADE ayant donné pouvoir à M. Daniel RIPOCHE,
- ↳ Mme Magali CHEZELLE ayant donné pouvoir à M. Bernard SOUBIRAN,
- ↳ M. Yorgaël BECHADE ayant donné pouvoir à Mme Elif YORUKOGLU.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Agnès BERTIN.

Rapporteur : Monsieur Cédric Pain

Par délibérations successives, le conseil municipal a validé les différentes tarifications communales mises en place pour l'année 2015.

Un tableau récapitulatif résume l'ensemble de ces dispositions.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces tarifications pour l'année 2016, avec effet au 1^{er} janvier.

Le conseil municipal de la commune de Mios

Après délibération et à l'unanimité :

Approuve l'ensemble de ces dispositions, à compter du 1^{er} janvier 2016, réparties comme suit :

CAMPING

Vu la délibération n°2015/128 relative à la création d'un budget annexe intitulé « BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL » au budget principal de la commune de Mios à compter du 1^{er} janvier 2016 (Instruction comptable M4) ;

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales en ses chapitres L 2221.1 et R 2221.1 et suivants, traitant des régies autonomes financières des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) ;

En accord avec la commission « Finances-Budget », Monsieur Daniel RIPOCHE, soumet aux membres du conseil municipal la proposition de tarification de la régie de recettes du camping caravanning communal classé 3*, applicables au 1^{er} janvier 2016.

Les tarifs ci-dessus sont exprimés TTC avec le taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A) de 10%, en vigueur à ce jour. Ces derniers suivront, le cas échéant, l'évolution de ce taux de TVA.

La Taxe de séjour est en sus (0,55 €).

Désignation	Périodicité	Montant TTC (€)
Emplacement mobil home (hors consommation électricité)	Mensuelle	250,00 €
Caravane à l'année (1 ou 2 pers.) + véhicule		
* Emplacement	Mensuelle	250,00 €
* Electricité (10 ampères)	Mensuelle	4,50 €
* Electricité (6 ampères)	Mensuelle	3,50 €
Caravane hors saison		
* Emplacement	Quotidienne	9,00 €
* Electricité (6 ampères)	Quotidienne	3,50 €
Caravane et camping car en garage mort	Mensuelle	90,00 €
Camping car ou caravane ou tente + un véhicule (auto ou moto)		
* Emplacement (1 ou 2 personnes)	Quotidienne	20,00 €
* Personne supplémentaire et enfant de plus de 8 ans	Quotidienne	5,00 €
* Enfant de 2 à 8 ans	Quotidienne	3,00 €
* Invité ou visiteur	Quotidienne	3,00 €
* Electricité (6 ampères)	Quotidienne	3,50 €
* Auto, moto, bateau, remorque	Quotidienne	2,50 €
* Animal	Quotidienne	2,00 €
Routard (vélo + tente + 1 personne):	Quotidienne	10,00 €
Groupe >= 10 personnes (électricité incluse)	Quotidienne/Personne	8,00 €
Groupe >= 10 personnes (électricité incluse) hors saison	Quotidienne/Personne	5,00 €

Epicerie	
Produits	Tarifs Unitaires TTC (Dont TVA 5,5%)
Boissons	2,00 €
Glaces	2,00 €
Glaces	2,20 €
Glaces	2,50 €
Café/thé	1,00 €
Pain	0,85 €
Viennoiserie	1,00 €
Pain de glace	1,00 €
Bouteille minérale 0,50 cl	1,00 €

HALTE NAUTIQUE

Vu la délibération n°2015/129 relative à la création d'un budget annexe intitulé « BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE » au budget principal de la commune de Mios à compter du 1^{er} janvier 2016 (Instruction comptable M4); **Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales en ses chapitres L 2221.1 et R 2221.1 et suivants, traitant des régies autonomes financières des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) ;

En accord avec la commission « Finances-Budget », Monsieur Daniel RIPOCHE, soumet aux membres du conseil municipal la proposition de tarification de la régie de recettes de la halte nautique, applicables au 1^{er} janvier 2016. Les tarifs ci-dessus sont exprimés TTC avec le taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A) de 20%, en vigueur à ce jour. Ces derniers suivront, le cas échéant, l'évolution de ce taux de TVA.

Location de canoë, kayak et stand up paddle comprenant l'embarcation, le matériel de sécurité, le transport du matériel et des passagers		
	Journée (TTC)	½ Journée (TTC)
Canoë	38 €	27 €
Kayak	23 €	15 €
Groupe 5 bateaux		
Canoë	35 €	25 €
Kayak	20 €	14 €
Groupe 10 bateaux		
Canoë	33 €	23 €
Kayak	19 €	13 €
Groupe 15 bateaux		
Canoë	31 €	21 €
Kayak	18 €	12 €
Location de stand up paddle		
1h	15 €	
2h	25 €	

TOURISME

Guide touristique	
- <u>Tarifications</u> :	
	30 € pour 1 annonce
	45 € pour 2 annonces
Livres et brochures	
- <u>Guide de la palombière</u> : 3 €	- <u>Carte postale de Mios</u> : 0,50 €
* <u>Mios raconté par ses rues et ses lieux-dits</u> : 15 €	
* <u>Parc Naturel Régional à vélo</u> : 6,40 €	
Circuits guidés	
4 € par personne.	
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.	
Divers	
• Boules de neige	5,00 €
• Verres	7,00 €
• Stylos cristal	2,50 €

ENCARTS PUBLICITAIRES

Tarifs encarts en page intérieure				
	1 numéro	2 numéros	3 numéros	4 numéros
pleine page	495 €	891 €	1 262 €	1 584 €
1/2 page	227 €	409 €	579 €	726 €
1/4 page	118 €	212 €	301 €	378 €
1/8e page	67 €	121 €	171 €	214 €
Tarifs encarts pub en dos de couverture				
	1 numéro	2 numéros	3 numéros	4 numéros
pleine page	618 €	1 112 €	1 576 €	1 978 €
1/2 page	284 €	512 €	725 €	910 €
1/4 page	148 €	267 €	378 €	475 €
1/8e page	83 €	150 €	213 €	267 €

2 numéros = -10%

3 numéros = -15%

4 numéros = -20%

DROIT DE PLACE DES MARCHÉS

La commune n'a pas fait évoluer son droit de place depuis plusieurs années c'est ainsi que les commerçants des marchés du mercredi (né dans les années 1990), samedi (2012) et dimanche (2015) payent à ce jour 0,35€ le mètre linéaire. Pour adapter ces tarifs à la réalité des prix appliqués sur les secteurs du Val de l'Eyre et du Bassin d'Arcachon et éviter toute hausse disproportionnée dans un futur proche, la commune souhaite revaloriser son droit de place. Le tarif actuel de 0,35€/ml (eau comprise) serait revu à 0,50€/ml. Ce tarif rond serait plus pratique tant pour les commerçants que le régisseur-placier et situerait toujours la commune dans la fourchette basse de ce qui se pratique sur le secteur.

La tarification de l'électricité resterait stable car elle a été récemment instaurée en vertu de la délibération du 25/02/2015, suite au transfert des commerçants sous la nouvelle halle du centre bourg, leur garantissant des infrastructures de qualité.

Comme le dispose l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet a été notifié aux organisations professionnelles intéressées (syndicats et chambres consulaires) afin qu'elles émettent un avis.

Après accord de la commission finances en date du 09/12/2015 et sur proposition de Mme Yorukoglu, MM. Béchade et Lacobe, le Conseil municipal est appelé à adopter la nouvelle tarification des droits de place ci-dessous s'appliquant aux marchés municipaux dès que la délibération sera rendue exécutoire, et modifier le règlement intérieur des marchés municipaux afin d'y mentionner le nouveau tarif.

	Tarif 2016
MIOS	
Mètre linéaire sans branchement électrique	0,50 €
Branchement électrique	forfait 2,00 €
LACANAU DE MIOS	
Mètre linéaire avec ou sans branchement électrique	0,50 €
Tarification pour les métiers et stands forains	
Minimum de perception : 20 m²	
STANDS FORAINS	
Prix journalier / m ²	0,35 €
Soit un tarif minimum / jour	7,00 €
GRANDES STRUCTURES (cirques, manèges...)	
Journée	30 €
2 jours	50 €
3 jours	65 €
BUVETTE HALLE DU MARCHÉ	
Matinée	15 €

CAMIONS-VENTE

	A la journée au ml	Forfait au mois	Forfait à l'année
Moins de 5 ml	1€/jour/ml	40 €	400 €
5 ml ou plus	1€/jour/ml	80 €	800 €

COMMERCES

TERRASSES

		Tarifs Par m ² et par an	Tarifs Par m ² et par mois	Tarifs Forfait semaine dans la limite de 10 m ²
TERRASSE OUVERTE SIMPLE	Sans plancher, sans paravent ; tables, chaises, parasols - Rangées hors des horaires d'ouvertures.	30€	2,50 €	10 €
TERRASSES OUVERTE « AMENAGEE »	Tables, chaises éventuellement surélevées par un plancher en bois avec paravents latéraux ou garde- corps recouverte ou non de stores rétractables.	40€	3,50 €	11 €
TERRASSE FERMEE	Structures en matériaux légers et démontables, fermetures par des cloisons posées sur le sol ou par des vérandas.	50€	4,50 €	12 €

ETALAGES / CONTRE ETALAGES

	A l'année/m ²	Au mois/m ²	Forfait à la semaine
Étalages & Contre-étalages	20 €	1, 70 €	6, 60 €

REPAS

Désignation	Tarifs 2016
Repas adultes	4,20 €
EHPA Pierre BAILLET	4,90 €
Portage à domicile	6,50 €

PHOTOCOPIES

Désignation	Tarifs 2016
Particuliers et commerçants	0,35 €
Associations - Format A4	0,03 €
Associations - Format A3	0,06 €

SALLES & MATERIEL

	Tarifs 2016	
SALLES COMMUNALES		
(Salles des Fêtes de MIOS & LACANAU)	1 jour	2 jours
Associations locales ouvertes au public	Gratuit	Gratuit
Particuliers habitant la commune		
* Mios	200 €	300 €
+ forfait matériel cuisine	65 €	130 €
* Lacanau-de-Mios	160 €	240 €
Associations ou particuliers hors commune		
* Mios	400 €	600 €
+ forfait matériel cuisine	85 €	170 €
* Lacanau-de-Mios	300 €	450 €
Personnels retraités commune		
* Mios	80 €	120 €
* Lacanau-de-Mios	65 €	95 €
SALLE DE REUNION		
Associations locales	Gratuit	
Associations à but politique	Gratuit	
Autres (associations extérieures, entreprises, particuliers, ...)	1/2 journée	journée
	50 €	100 €
	50% de réduction à partir de la 3 ^{ème} réservation au cours de l'année civile	
MATERIEL		
* Chaises	1 €	
* Bancs	1 €	
* Tables	5 €	
TAPIS DE PROTECTION (Salle Omnisports)		
Associations locales	Gratuit	
Fédérations de parents d'élèves et écoles	Gratuit	
CHAUFFAGE GYMNASSE		
Jeton pour une heure	3 €	

TRANSPORTS

Désignation	Tarifs 2016
Scolaire	36 €/ trimestre
Périscolaire	1,05 €/ jour
Personnes âgées	1,85 €/ jour

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Désignation	Tarifs 2016
Perpétuelle (9 m ²)	650,00 €
Trentenaire (7,5 m ²)	450,00 €
Columbarium (30 ans)	380,00 €

JEUNESSE

Tarifs APS et péri-ALSH	
Tranches de QF	Tarifs (au ¼h)
QF ≤ 650 €	0,16 €
651 € ≤ QF ≤ 800 €	0,20 €
801 € ≤ QF ≤ 950 €	0,24 €
951 € ≤ QF ≤ 1 100 €	0,26 €
1 101 € ≤ QF ≤ 1 200 €	0,29 €
1 201 € ≤ QF ≤ 1 350 €	0,31 €
1 351 € ≤ QF ≤ 1 500 €	0,34 €
1 501 € ≤ QF ≤ 1 800 €	0,38 €
QF ≥ 1 801 €	0,42 €

Tarifs ALSH (½ journée avec repas)	
Tranches de QF	Prix
QF ≤ 650 €	2,83 €
651 € ≤ QF ≤ 800 €	3,45 €
801 € ≤ QF ≤ 950 €	4,21 €
951 € ≤ QF ≤ 1 100 €	4,59 €
1 101 € ≤ QF ≤ 1 200 €	5,00 €
1 201 € ≤ QF ≤ 1 350 €	5,45 €
1 351 € ≤ QF ≤ 1 500 €	5,94 €
1 501 € ≤ QF ≤ 1 800 €	6,60 €
QF ≥ 1 801 €	7,32 €

Tarifs ALSH (journée avec repas)	
Tranches de QF	Prix
QF ≤ 650 €	5,66 €
651 € ≤ QF ≤ 800 €	6,90 €
801 € ≤ QF ≤ 950 €	8,42 €
951 € ≤ QF ≤ 1 100 €	9,18 €
1 101 € ≤ QF ≤ 1 200 €	10,00 €
1 201 € ≤ QF ≤ 1 350 €	10,90 €
1 351 € ≤ QF ≤ 1 500 €	11,89 €
1 501 € ≤ QF ≤ 1 800 €	13,19 €
QF ≥ 1 801 €	14,64 €

Restauration scolaire	
Tranches de QF	Prix
QF ≤ 650 €	2,35 €
651 € ≤ QF ≤ 800 €	2,45 €
801 € ≤ QF ≤ 950 €	2,55 €
951 € ≤ QF ≤ 1 100 €	2,60 €
1 101 € ≤ QF ≤ 1 200 €	2,65 €
1 201 € ≤ QF ≤ 1 350 €	2,71 €
1 351 € ≤ QF ≤ 1 500 €	2,76 €
1 501 € ≤ QF ≤ 1 800 €	2,84 €
QF ≥ 1 801 €	2,93 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire de MIOS,
Cédric PAIN.

